



VERS UNE
STRATÉGIE NATIONALE
D'URBANISME
ET D'AMÉNAGEMENT
DES TERRITOIRES

COMPTE RENDU
RENCONTRE RÉGIONALE

RÉGION DE L'OUTAOUAIS

Le 22 juin 2021, 13 h 30
Vidéoconférence

Personnes participantes

Représentants du MAMH

- M. François Jacques — Député de Mégantic et adjoint parlementaire de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
- M. Alexandre Lambert — Conseiller politique de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
- M. Stéphane Bouchard — Sous-ministre adjoint à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire
- M^{me} Isabelle Boucher — Directrice générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire
- M^{me} Evelyn Gauthier — Directrice régionale de l'Outaouais

Représentants des municipalités régionales de comté (MRC) et des municipalités locales

- M. Jean-René Carrière — Maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin
- M^{me} Caryl Green — Mairesse de Chelsea et préfète de la MRC des Collines-de-l'Outaouais
- M. Benoît Lauzon — Maire de Thurso et préfet de la MRC de Papineau
- M. Guillaume Lamoureux — Maire de la Municipalité de La Pêche
- M. Gilles Richard — Conseiller municipal, Municipalité de Grand-Remous
- M. Baptiste Tesson — Directeur du service de l'urbanisme, Ville de Maniwaki
- M^{me} Jane Toller — Préfète de la MRC de Pontiac

Représentants des organismes régionaux

- M. Louis-Antoine Blanchette — Directeur général du Réseau du patrimoine de Gatineau et de l'Outaouais
- M. Benoît Delage — Directeur général, CREDDO
- M^{me} Caroline Desrochers — Conseillère aux relations intergouvernementales, Gatineau
- M. Frédéric Gourd — Conseiller stratégique, Société de transport de l'Outaouais
- M. Mario Lanthier — Directeur général, Alliance des propriétaires forestiers Outaouais-Laurentides
- M^{me} Véronique Martin — Conseillère au développement, Coopérative de développement régional Outaouais-Laurentides
- M. Patrick Robert-Meunier — Directeur général de MOBI-O
- M^{me} Marie Danielle Michaud — Coordinatrice régionale, TIR-SHV

Député

- M^{me} Silvia Barkany — Attachée politique de M^{me} Maryse Gaudreault, députée de Hull

	Animateur M. Yannick Routhier
--	---

Sujets	Résumé des propos
Accueil et introduction	L'animateur accueille les personnes invitées et explique les modalités de fonctionnement de la rencontre. M^{me} Evelyn Gauthier remercie les élus et les partenaires pour leur présence et leur participation à cette rencontre régionale. M. François Jacques souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Il remercie les personnes réunies de leur présence et de leur implication dans la démarche.
Présentation du document de consultation	M. Stéphane Bouchard présente les grandes lignes du document de consultation et soumet aux participants quelques questions pour lancer la période d'échanges.
Échanges entre les personnes participantes	La période d'échanges débute à 14 h 20.
Commentaires généraux	Dans le cadre de la rencontre, les commentaires généraux suivants sont formulés : • La transversalité des orientations doit être mise de l'avant. • La mise en œuvre de la Stratégie impliquera une priorisation des actions. • Il serait intéressant de présenter des exemples de bons et de mauvais coups. • La gestion des matières résiduelles est un enjeu qui pourrait être soulevé dans la Stratégie.
• Vision	Concernant la vision, le commentaire suivant a été émis : • Pour ce qui est de la Vision, il a été mentionné qu'il serait important de mettre l'accent sur la lutte contre les changements climatiques.
• Axe 1 : Gouvernance	Concernant l'Axe 1, les commentaires suivants sont formulés : • La Stratégie doit être ambitieuse et permettre un meilleur encadrement du développement et de l'aménagement au Québec. • Il y a nécessité de créer des outils qui mesurent les impacts de l'aménagement et du développement sur l'environnement. • Des indicateurs environnementaux devraient être créés et utilisés (par ex. : indice de canopée, îlot de chaleur, gaz à effet de serre [GES]). • La mise en place d'un cadre qui aide à la création et au maintien de mesures environnementales dans les municipalités et dans les MRC est souhaitée. • Il est opportun de renforcer le rôle des MRC en aménagement du territoire. • La gouvernance est la clé du succès pour la Stratégie et sa mise en œuvre. De ce fait, le gouvernement devrait s'allier des acteurs locaux afin d'équiper ces derniers pour répondre aux enjeux spécifiques des territoires. • Il faut focaliser les municipalités vers les actions les plus porteuses pour l'avenir et limiter la bureaucratie, considérant qu'elles ont des ressources limitées et toujours plus de responsabilités.

Sujets	Résumé des propos
	• La Ville de Gatineau et la région de l'Outaouais ont la particularité d'être en situation frontalière avec la Ville d'Ottawa, ce qui a des impacts sur le marché immobilier, sur le transport interurbain et sur l'arrimage du développement. La planification intégrée des deux villes est parfois difficile. Une meilleure communication entre les gouvernements provinciaux pourrait être bénéfique pour la région. • Les mécanismes de consultation et de concertation sont défaillants. Des institutions de consultation publique sont importantes, à l'image de ce qu'on voit à Montréal. La mise en place d'offices de consultation publique serait pertinente. • Le monitoring est fondamental. L'Outaouais s'est doté de l'Observatoire de développement de l'Outaouais, et ce modèle pourrait être appliqué aux autres régions. • Davantage de mesures seraient requises pour faire respecter les schémas d'aménagement et de développement (SAD), notamment pour le délai des exercices de concordance. Certaines municipalités font abstraction du SAD dans l'encadrement du lotissement. • L'application de certains règlements d'urbanisme est complexe et engendre des coûts importants lorsqu'il faut faire appel à la cour supérieure pour les faire respecter. Il faudrait donner aux municipalités plus de pouvoir dans l'application des règlements d'urbanisme. • Les municipalités locales manquent de ressources financières et de main-d'œuvre dans l'exercice actuel de leurs compétences. Le MAMH devrait revoir le rôle des municipalités locales afin que celles-ci puissent se concentrer sur les enjeux les plus urgents. • Les participants souhaitent voir une concordance et une cohérence entre les actions et les programmes des différents ministères. Il serait important que tous les ministères soient guidés par la Stratégie pour faciliter le développement et l'aménagement en fonction des orientations qui y sont inscrites. • Il serait important que le gouvernement encourage les bonnes pratiques en matière d'urbanisme et d'aménagement des territoires.
• Axe 2 : Croissance urbaine	Concernant l'Axe 2, les commentaires suivants sont formulés : • Le soutien du MAMH et du gouvernement du Québec est indispensable pour la croissance urbaine et rurale des territoires dévitalisés. • Certaines municipalités qui ont perdu des zones propices au développement dans leur périmètre d'urbanisation en raison de la présence de zones inondables ont peu de marge de manœuvre sur leur territoire et peu de moyens pour favoriser la densification si elles sont limitées par des terres privées ou agricoles non exploitées. • Les outils d'expropriation des municipalités sont limités. • La croissance urbaine doit être soutenue par un réseau durable de transport basé sur le transport collectif et actif. • La Stratégie devrait donner des outils et des leviers aux sociétés de transport en commun pour qu'elles participent activement à l'atteinte des objectifs environnementaux en matière de lutte contre les changements climatiques. • Le transport urbain devrait être orienté vers le transport collectif et actif au lieu d'être en compétition avec les déplacements en automobile, largement financés. • Le transport durable doit être encouragé et priorisé par l'intermédiaire de la réglementation et du financement. • Il serait à propos d'investir dans le transport en commun et de changer de paradigme dans l'évaluation de la rentabilité économique des projets de transport en commun, pour favoriser ces derniers au lieu de leur nuire (par ex. : analyses avantages-coût). • Pour certains, il est difficile de choisir entre l'agriculture et le développement. On mentionne également l'absence d'outils de développement concrets pouvant mettre fin aux problèmes de développement sur les terres agricoles.
• Axe 3 : Milieux de vie	Concernant l'Axe 3, les commentaires suivants sont formulés : • L'accès à l'agriculture urbaine et les saines habitudes de vie dans le développement et l'aménagement des villes doivent être favorisés. • Les sociétés de transport en commun vont largement contribuer aux plans de réduction des GES. • Il faut prioriser certains éléments de la Stratégie dans un ordre de réalisation, par exemple le transfert modal. • Il faut créer des programmes d'accompagnement des municipalités pour la décontamination des sols, une opération dispendieuse et nécessaire pour beaucoup de terrains.

Sujets	Résumé des propos
	• Tout comme la vision, les orientations ne sont pas assez ambitieuses sur les questions environnementales et sur les changements climatiques. • La préservation du patrimoine bâti, à l'opposé de la construction de nouveaux bâtiments, réduit les coûts et les impacts environnementaux du développement urbain. • Il serait important de localiser les services de proximité non loin des centres hébergeant des personnes âgées.
• Axe 4 : Ruralité	Concernant l'Axe 4, les commentaires suivants sont formulés : • Le soutien du MAMH et du gouvernement du Québec est indispensable pour la croissance urbaine et rurale des territoires dévitalisés. • Les mesures de la Stratégie devront prendre en considération les différences entre les territoires du Québec : les territoires dévitalisés, souvent en milieu rural, n'ont pas les mêmes leviers ni les mêmes ressources que les autres. • Les municipalités rurales parviennent mal à protéger leurs territoires, en particulier les cours d'eau, face à l'industrie minière et à l'industrie forestière. Il faut doter les municipalités d'outils pour protéger le territoire tout en favorisant le développement de ces industries indispensables. • En région, les zones commerciales sont souvent implantées à proximité des grands axes routiers, tels que les autoroutes. Pour maintenir la vie dans les périmètres d'urbanisation, les grands axes routiers devraient être repensés pour éviter d'induire un dépérissement des petits centres-villes et cœurs villageois. • Il faut appuyer le milieu rural dans la formation d'outils pour encourager la population à travailler où elle vit et le lui permettre plutôt que de favoriser son déplacement vers la ville pour le travail (par ex. : MRC des Collines-de-l'Outaouais vers la Ville de Gatineau). • Il faut améliorer l'offre de transport en commun dans les régions rurales pour limiter l'utilisation de l'auto solo.
• Axe 5 : Finances et fiscalité	Concernant l'Axe 5, les commentaires suivants sont formulés : • La fiscalité et le financement des municipalités sont problématiques. Il faut diversifier les revenus des municipalités pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs d'aménagement et de développement durable. Il faut diminuer la dépendance aux taxes foncières, puisque celles-ci encouragent l'étalement urbain. • Afin de diminuer la dépendance à la taxe foncière, plusieurs moyens pourraient être considérés : des redevances de développement (comme en Ontario), des incitatifs financiers permettant de mieux densifier dans les périmètres d'urbanisation, du développement sur des terrains vacants (décontamination des friches industrielles), la reconversion des bâtiments patrimoniaux, etc.
Prochaines étapes	Les comptes rendus des rencontres régionales seront publiés sur le site Web de la Stratégie. Au cours de l'été, les participants aux laboratoires d'innovation publique seront rencontrés à nouveau. Une consultation publique aura lieu sur le Web, du 16 août au 10 septembre 2021. Les Premières Nations et les Inuits seront consultés une deuxième fois au cours du mois de septembre 2021. La rédaction de la Stratégie est prévue à l'automne, en vue d'une publication de celle-ci au printemps 2022.
Fin de la rencontre	La rencontre se termine à 15 h 48 avec un mot de clôture de M. François Jacques.